



Conseil National des Villes et Villages Fleuris

## *Les Prix Spéciaux 2007*

---

### ***Prix du Ministère de l'agriculture et de la pêche et de VINIFLHOR***

***(Office national interprofessionnel des fruits, des légumes, des vins et de l'horticulture).***

Ce prix récompense toute action remarquable et exemplaire s'appuyant sur l'aménagement ou la création d'espaces verts ou fleuris, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et au développement ou la revitalisation d'une commune.

LASSAY LES CHATEAUX (Mayenne)  
QUIERS SUR BEZONDE (Loiret)  
VEUIL (Indre)

---

### ***Prix de la « Diversité végétale » VAL'HOR***

Organisé avec l'Interprofession de la filière de l'horticulture d'ornement, ce prix récompense les actions de valorisation du végétal à travers des actions de découverte de la diversité végétale.

NEXON (Haute-Vienne)

---

### ***Prix National de l'Arbre***

Organisé en partenariat avec le ministère de l'Ecologie et du Développement durable, il récompense une collectivité territoriale qui a assuré, dans le cadre d'une politique globale et cohérente de l'environnement et des paysages, une gestion exceptionnelle et innovante de son patrimoine arboré.

Les critères d'appréciation prennent en compte la stratégie de gestion du patrimoine, la qualité des tailles et des élagages, le soin apporté à la mise en œuvre de nouvelles plantations, la politique de communication spécifique, les actions pédagogiques et l'aspect général du patrimoine arboré.

DINARD (Ille et Vilaine)  
HAUSSIMONT (Marne)  
LE TOUQUET (Pas de Calais)

---

### ***Prix de la Mise en Valeur du Patrimoine***

Organisé en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Communication, il récompense les actions de mise en valeur d'un élément du patrimoine par un environnement floral et paysager de qualité. Sont retenues les réalisations en cohérence avec le contexte historique du lieu.

TOURCOING (Nord)

---

### ***Prix spécial des Gares***

Mis en place pour l'an 2000 avec le concours de la SNCF, ce prix récompense les plus beaux aménagements paysagés ou fleuris de gares et tient en compte l'intégration de la gare et de son environnement dans la commune.

1<sup>er</sup> prix : METZ (Moselle)  
2<sup>ème</sup> prix : AUCH (Gers)

---

### ***Prix spécial des Voies Navigables de France (V.N.F.)***

Concerne les réalisations particulièrement remarquables de fleurissement et d'aménagement paysagé des canaux, ports fluviaux et écluses. Les critères d'évaluation prennent aussi bien en compte les soins apportés à l'environnement, à la propreté, qu'au fleurissement lui-même. La motivation des gestionnaires ainsi que la qualité de l'accueil réservée aux visiteurs intervient également.

1<sup>er</sup> prix : Port fluvial de NANCY (Meurthe et Moselle)  
1<sup>er</sup> prix ex aequo : Ecluse de DAMMARIE SUR LOING (Loiret)  
2<sup>ème</sup> prix : Ecluse de ANIZY (Nièvre)

a

---

## **Prix du Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants (GNIS)**

### *I/ Prix du fleurissement des jardins familiaux collectifs*

Récompense une commune ayant développé une politique de jardins familiaux collectifs fleuris et accessibles au public dans des conditions appropriées (journées portes ouvertes, visites, animations...).

GUEBWILLER (Haut-Rhin)  
CROSNE (Essonne)

### *II/ Prix du Jardinage Partagé*

Ce prix récompense une ou plusieurs communes ayant mis en place des actions d'animation et de sensibilisation auprès de différents publics (particuliers ou associations), visant à valoriser et à encourager la pratique du jardinage. Les actions communales retenues par le jury pourront être des actions d'information et de vulgarisation sur le jardinage auprès du grand public, des actions éducatives et pédagogiques auprès du jeune public et plus spécialement toutes les actions incitatives particulièrement innovantes, originales ou exceptionnelles.

NEVERS (Nièvre)  
VERSAILLES (Yvelines)

---

## **Le Prix Coup de Cœur décerné en partenariat avec le magazine *Mon Jardin & Ma Maison*.**

NEXON (Haute-Vienne)  
MEGEVE (Haute-Savoie)

---

## **Prix de la Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative**

Récompense les efforts de fleurissement et d'accueil d'un Office de Tourisme et d'un Syndicat d'initiative.

Office de Tourisme de SARREGUEMINES (Moselle)  
Office de Tourisme de QUIMPER (Finistère)

---

## **Prix National du Jardinier**

Attribué par les jurys départementaux, régionaux et national, il consacre un travail de qualité mené sur plusieurs années et distingue plus particulièrement les bénévoles et agents communaux qui se sont investis de façon exceptionnelle dans le fleurissement de la commune.

Jean Marie BLONDELLE (Guyencourt-Saulcourt - Somme)  
Christelle LE CHERBONNIER (Saint Fraimbault - Orne)  
Bernadette TESSIER (Veuil - Indre)

---

## **Le Prix des Stations Vertes**

Récompense une commune labellisée *Stations Vertes* et classée au plus haut niveau du palmarès des *Villes et Villages Fleuris*.

BITCHE (Moselle)

---

## **Le Prix des Logis de France**

Récompense trois établissements situés sur une commune inscrite au concours des Villes et Villages Fleuris. un lauréats est primé pour chaque catégorie de classement Logis de France, 1 cheminée, 2 cheminées et 3 cheminées.

Catégorie – 1 cheminée : HOTEL LE BELLE VUE à Coucy le Château (Aisne)  
Catégorie – 2 cheminées : AUBERGE LE SEMNOZ à Saint Jorioz (Haute-Savoie)  
Catégorie – 3 cheminées : HOTEL LES SAPINS à La Clusaz (Haute-Savoie)